

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-08

Budget supplémentaire

Date de la convocation : 16 juin 2016

Nombre de membres du Comité Syndical : 113

Nombre de Conseillers en exercice : 113

Présidente de séance : Johanna ROLLAND

Présents 59 : Bertrand AFFILE, Martin ARNOUT, Gaëlle BENIZE, Joseph BEZIER, Cécile BIR, Jocelyn BUREAU, Michel CAILLAUD, Sylvie CAUCHIE, Alain CHAUVEAU, Claudine CHEVALLEREAU, Christian COUTURIER, Jacques DALIBERT, Serge DAVID, Laurianne DENIAUD, Marc DENIS, Edouard DEUX, Philippe EUZENAT, Joël GEFFROY, Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Pierre HAY, Franck HERVY, Pierre JOUTARD, André KLEIN, Julie LAERNOES, Patrick LAMIABLE, Dominique LE BERRE, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Claude LEMASSON, Yvon LERAT, Patrice LERAY, Michel LUCAS, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Monique MAISONNEUVE, Dominique MANACH, Alain MANARA, Pascal MARTIN, Benjamin MAUDUIT, Isabelle MERAND, Marie-Hélène MONTFORT, Benjamin MORIVAL, Paul NAUD, Jean-Paul NICOLAS, Nicolas OUDAERT, Joseph PARPAILLON, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Thomas QUERO, Jean-François RICARD, Annie ROCHEREAU PRAUD, Ghislaine RODRIGUEZ, Johanna ROLLAND, Fabrice ROUSSEL, Thierry RYO, David SAMZUN, Jean Louis THAUVIN, Pierre THOMERE, Alain VEY.

Absents et représentés 10 : Christian BIGUET donne pouvoir à Jean-Paul NICOLAS, Jean-Michel BUF donne pouvoir à Jean-François RICARD, Mahel COPPEY donne pouvoir à Ghislaine RODRIGUEZ, Elisabeth CRUAUD donne pouvoir à Nicolas OUDAERT, Yves DAUVE donne pouvoir à Sylvain LEFEUVRE, Gérard DRENO donne pouvoir à Yvon LERAT, Valérie GAUTIER donne pouvoir à Jean Louis THAUVIN, Rémy NICOLEAU donne pouvoir à Pascal MARTIN, Claudine SACHOT donne pouvoir à Joël GEFFROY, Roger VEILLAUD donne pouvoir à Marie-Hélène MONTFORT.

Absents et excusés 44 : Jean-Guy ALIX, Gérard ALLARD, Rodolphe AMAILLAND, Marie-Annick BENATRE, Laure BESLIER, Jean Luc BESNIER, Benoît BLINEAU, Pascal BOLO, Christian BRUN, Eric BUQUEN, François CHENEAU, Pascale CHIRON, Christophe COTTA, Véronique DUBETTIER-GRENIER, Dominique DUCLOS, François FEDINI, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Marie-Cécile GESSANT, Jacques GILLAIZEAU, Hervé GRELARD, Michèle GRESSUS, Joël GUERRIAU, Pascale HAMEAU, Jean Yves HENRY, Bertrand HERRERO, Yannick JIMENEZ, Claude LABARRE, Lénéaïck LECLAIR, David MARTINEAU, Alain MICHELOT, Serge MOUNIER, Barbara NOURRY, Louis OUISSE, François OUVARD, Jean-Claude PELLETEUR, David PELON, Mireille PERNOT, Henri PIQUET, Alain ROBERT, Jean Louis ROGER, Alain ROYER, Aymeric SEASSAU, Marcel VERGER.

Délibération

Réunion du comité du 22 juin 2016

Délibération n°2016-08

Budget supplémentaire

La Présidente,

Expose,

Le présent budget supplémentaire a pour objet de prendre en compte la reprise des résultats au budget du Pôle métropolitain réalisés en 2015, que vous venez de voter avec les Comptes Administratifs. L'affectation des résultats engendre l'intégration de déficit d'investissement et de fonctionnement. Les différentes opérations du projet de budget supplémentaire présenté permettent de :

- Prendre en compte le déficit de fonctionnement de 2015
- Provisionner à hauteur de 382 000€ les investissements. Comme indiqué lors du vote du budget primitif, un travail d'analyse des modalités de transfert des investissements vers les communautés membres afin de diminuer la dépense obligatoire que constitue la dotation et donc diminuer les cotisations des six intercommunalités
- Augmenter de 12 000 € la provision pour le remboursement des dépenses effectuées par la Carene dans le cadre de la convention de mise à disposition de service. Ces dépenses supplémentaires sont consécutives au remplacement de l'assistante titulaire dans le cadre d'un congé de longue maladie.
- D'inscrire les crédits nécessaires pour le versement d'un fonds de concours de 11 000€. Les sommes nécessaires sont déjà inscrites à la section investissement du budget primitif 2016.

Toutes ces opérations budgétaires engendrent une augmentation des cotisations des intercommunalités provisoires. En effet, la principale augmentation de dépense est relative à la Dotation aux amortissements dont le montant définitif ne sera connu qu'au terme du travail en cours avec la Trésorerie et intégré au budget du pôle dans le cadre d'une décision modificative du budget en fin d'année. Les appels de fonds n'interviendront qu'en fin d'année budgétaire afin de prendre en compte le montant définitif de la Dotation aux Amortissements.

Je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir voter le budget supplémentaire,

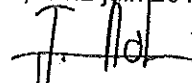
Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- approuve le budget supplémentaire.
- autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1^{ER} Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité

5 abstentions
(Cécile BIR, Mahel COPPEY,
Marc DENIS, Julie LAERNOES,
Ghislaine RODRIGUEZ)

Nantes, le 22 juin 2016


Johanna ROLLAND
Présidente du Pôle métropolitain
Nantes Saint-Nazaire

